

226C0249
FR0011992700-FS0180

3 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ATEME
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 mars 2026, la société Otus Capital Management Limited¹ (29 Queen Anne's Gate, Londres, SW1H 9BU, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 février 2026, le seuil de 5% des droits de vote de la société ATEME, et détenir, pour le compte desdits fonds, 674 560 actions ATEME représentant autant de droits de vote, soit 5,82% du capital et 4,93% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
LGT Select EQ Global-Pool Otus	13 303	0,11	13 303	0,10
Maga Micro Cap Fund	312 849	2,70	312 849	2,29
Regents of the University of Michigan	348 408	3,01	348 408	2,54
Total Otus Capital Management Limited	674 560	5,82	674 560	4,93

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ATEME sur le marché.

¹ Otus Capital Management Limited (*Private Limited Company*), agit comme « *general partner* » de Otus Capital Management L.P. (*Limited Partnership*) qui agit en qualité de « *discretionary investment manager* » pour le compte des fonds cités ci-avant.

² Sur la base d'un capital composé de 11 589 964 actions représentant 13 690 010 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.